
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 24 mai 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE (Raymond Bron)

Personnel

Engagé le 1^{er} janvier dernier pour remplacer M. Daniel George parti à la retraite, M. Marc Dumartheray nous a annoncé sa démission le 23 avril écoulé. Une offre, financièrement particulièrement intéressante, émanant de la PCI, au sein de laquelle M. Dumartheray est très engagé comme milicien, a eu raison de l'enthousiasme qu'il avait manifesté lors de son engagement.

La Municipalité regrette le départ de ce collaborateur, en qui des espoirs de qualité et de renouvellement avaient été placés, mais comprend une décision qui illustre bien la concurrence existant actuellement sur le marché de l'emploi.

Les démarches sont en cours pour pourvoir le plus rapidement possible à son remplacement. Dans l'intervalle, M. Daniel George a été d'accord de reprendre du service à temps partiel.

La Municipalité tient à relever que, dans l'intervalle entre le départ de M. Dumartheray et l'arrivée d'un nouveau collaborateur, des imperfections dans l'accomplissement des tâches de la voirie sont possibles, en raison de la surcharge de travail pour les collaborateurs restants.

Environnement

La Municipalité a pris la décision de se doter dans les meilleurs délais d'un programme de développement durable.

Se fondant sur le rapport du groupe de travail « Agenda 21 », déposé en octobre 2003 et resté sans suite concrète, l'Exécutif a constitué une commission qui l'aidera à établir dit programme.

Le travail n'en est qu'à ses débuts, de sorte que des conseillères ou conseillers intéressés peuvent encore compléter le groupe.

ASICE

Les statuts sont en phase d'approbation par le Conseil d'Etat.

En attendant leur mise en vigueur et la création formelle de l'association, les contacts se sont poursuivis avec les communes partenaires, notamment sur la question de l'emprunt pour lequel elles ont été consultées.

Par ailleurs, concernant la construction, un représentant par commune fait dorénavant partie de la COMCOL.

Collège

Les travaux de terrassement ont débuté comme prévu le 10 avril ; ils se déroulent normalement et, la planification étant respectée, ils devraient être terminés au début du mois de juin.

2. FINANCES (José Rohrer)

Financement du collège de la Combe

Les discussions avec les communes partenaires ont abouti à un concept financier équilibré permettant de rembourser le prêt de 20,5 millions que nous avons contracté. Le modèle de financement, adopté par la majorité des futurs membres de l'ASICE, tient compte de la meilleure adéquation possible entre le coût total de l'opération, l'impact de l'évolution du coût moyen de l'élève sur nos budgets et l'augmentation du taux d'imposition au devant duquel nous allons. Dans ce contexte, nous avons opté pour le système de l'amortissement par annuité fixe qui permet de définir de manière permanente la charge que nous devons assumer au cours du temps.

L'appel d'offre auprès de 6 établissements financiers a abouti au choix définitif du Crédit Suisse qui a su s'adapter à nos conditions. Un crédit en compte courant permettra d'assurer le payement des dépenses de la phase de construction du collège jusqu'au 31 août 2008. Par la suite, le crédit sera consolidé en totalité sur la base d'un prêt hypothécaire à un taux d'intérêt réservé de 3,77%. Ce taux a été négocié avant que la Banque Cantonale Vaudoise n'annonce l'augmentation de son taux hypothécaire directeur variable de 3 à 3,25%.

Par ailleurs, les communes se sont accordées sur la nécessité de créer un fonds de rénovation et de développement. Ses buts sont de permettre les entretiens importants du bâtiment et assurer une réponse à de nouveaux besoins à l'avenir.

Comptes 2006

Les comptes, qui viennent d'être audités par notre organe de contrôle, atteignent l'équilibre financier avec un léger excédent de revenus de fr. 20'953.56. Rien de comparable avec les années antérieures. En effet, sans une dissolution importante de plusieurs provisions et transitoires relatifs à des risques qui n'étaient plus d'actualité, Cugy aurait enregistré son premier déficit en 2006.

3. BATIMENTS COMMUNAUX (José Rohrer)

Achat éventuel de la propriété de M. Marclay

Nous avons été informés récemment que M. Marclay souhaite vendre les parcelles nos 213 et 214 sises en bordure de la route cantonale. Après une première visite sur place, nous relevons que la surface de 5800 mètres carrés ainsi que l'emplacement facile d'accès ont retenu notre attention.

La Municipalité, dans un souci de donner les moyens à la commune de réaliser de nouvelles infrastructures publiques, a manifesté son intérêt à une éventuelle acquisition. Un expert immobilier vient d'être mandaté afin d'évaluer la valeur du terrain et des bâtiments qui abritent des petites entreprises ainsi que quelques logements.

Sur la base du rapport, qui sera transmis dans le courant du mois de juin, nous pourrions nous prononcer sur l'opportunité d'une éventuelle acquisition.

Maison de commune

Le recensement des besoins de l'administration communale pour les années futures a abouti à un premier programme estimatif des locaux qui nécessitera environ 300 mètres carrés de surfaces utiles. En vue de déposer un crédit d'étude sur la base de soumissions rentrées, la Municipalité a confié un mandat à M. Paul Juillerat, architecte, afin de porter une appréciation sur le programme et sa faisabilité, de déterminer une enveloppe financière sur laquelle sera élaboré le crédit d'étude et de conseiller la Municipalité sur la procédure à respecter.

3. DOMAINES ET FORETS (Pierre-André Janin)

Fête au village

Lors de la fête au village du samedi 2 juin, la Municipalité tiendra un stand consacré à la gestion des déchets. La commune fait partie de la Société anonyme pour la gestion des déchets de la région lausannoise (Gedrel). Le stand de Tridel (transport et incinération des déchets de la région lausannoise) sera aussi présent lors de cette journée. Il sera animé par des professionnels. Chacun est invité à le visiter afin de parfaire ses connaissances en matière de tri des déchets. Un concours pour les enfants est prévu.

Déchetterie

Un devis a été demandé à l'entreprise Risse pour aménager sobrement la déchetterie des Rossets. La réalisation des travaux s'est élevée à frs 12'000.-. Les améliorations apportées ont permis de restreindre le tourisme des déchets ; les 2 bennes à verre sont désormais à l'intérieur, avec l'avantage de permettre un meilleur contrôle et un gain de temps aux collaborateurs de la voirie, gain de temps de l'ordre d'une demie

-heure quotidienne, consacrée jusqu'alors à ramasser des bouteilles et à entretenir les abords des bennes.

Un panneau sera placé à l'entrée de la déchetterie informant chacun de la nécessité de présenter spontanément sa carte d'accès.

La palissade en bois cernant le périmètre de la déchetterie souffre du poids des ans. Un devis a été demandé à 2 entreprises pour remédier à cet état de fait. Cela permettra de mieux sécuriser cet endroit qui servira encore à la commune lorsque la future déchetterie de Praz Faucon verra le jour.

Nouveau règlement de police

Le nouveau règlement communal de police est entré en vigueur le 13 avril dernier. Il peut être téléchargé sur notre site internet : www.cugy-vd.ch. Des exemplaires en papier sont également disponibles auprès de l'Administration communale.

4. ROUTES (Olivier Pétremand)

Plan d'accès au chantier du collège

Suite aux propositions et remarques de la commission ad hoc et du Conseil communal ainsi qu'à une réunion avec l'entreprise responsable du terrassement, le plan initial d'accès au chantier du collège a été revu. Une information aux bordiers ainsi que l'envoi d'une PIO ont permis d'aviser la population.

RC 501

Au vu du début des travaux de construction du collège de la Combe et du nombre de camions qui emprunteront la RC 501, en direction de Bottens, la fin des travaux (goudronnage et marquage routier définitif) est prévue pour début juillet prochain.

Des contrôles du respect des feux lumineux ont été effectués par la gendarmerie, avec une voiture banalisée, entre le 16 et le 28 février 2007. Sur seize contrôles de 30 à 45 minutes chacun, une seule amende d'ordre a été prononcée. Il a été constaté que les piétons ne traversaient la route qu'après en avoir fait la demande.

Le réglage définitif des feux lumineux est actuellement en phase de finalisation.

STEP de Praz Faucon

Les travaux de construction d'un abri permettant de protéger le dégrilleur et le tamiseur contre le gel sont terminés.

Chemin de la Corniche Nord

Suite à la dernière rencontre avec les habitants de la première partie du chemin de la Corniche (nos 1 à 5), la Municipalité a décidé de rebaptiser cette partie du chemin pour des raisons d'intérêt public. Le nouveau nom sera : **chemin des Sources**. Il sera accessible par le chemin de la Cavenettaz et sera sans issue. Ce changement s'effectuera en date du 1^{er} juin prochain. La numérotation des habitations ne subira pas de modification.

Quant au chemin de la Corniche (nos 10 à 17), son accès se fera, comme actuellement, par le chemin du Crêt. Les numéros des habitations seront également conservés.

Affaissement du « S du Budron »

La Municipalité a reçu un avant-projet afin de parer à l'instabilité du talus en bordure de la Mèbre. Les travaux nécessaires étant nettement plus coûteux qu'initialement prévus ; une rencontre avec le Service cantonal des routes a été demandée afin de discuter d'une répartition du financement de ces travaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire:

R. Bron

Y. Martin